



Section de l'Ardèche

Déclaration liminaire à la réunion du comité hygiène et sécurité et conditions de travail du 21 mars 2013

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, nous alertons les différents présidents de ce CHSCT sur la dégradation des conditions de travail des agents et les conséquences sur leur santé.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'écart entre les intentions affichées dans les beaux discours de nos ministres et directeurs, et les actions menées.

Depuis plusieurs années, nous subissons des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires importantes, des réorganisations et expérimentations, des pertes de pouvoir d'achat.

Comment croire que l'amélioration des conditions de travail est une priorité à la DGFIP alors même que la « modernisation de l'action publique » (MAP) succède à la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) avec des conséquences identiques pour les agents : suppressions d'emplois, restrictions budgétaires, point d'indice gelé, diminution des promotions....

Les conséquences de ces politiques pour les agents de la DGFIP sont (cf note d'orientations 2013) :

- une augmentation des situations de souffrance au travail
- une augmentation des situations de violence physique ou verbale
- une augmentation des états d'épuisement professionnel
- une augmentation des anomalies constatées par les ISST en matière de risques d'incendie et de panique, de risques liés à l'électricité, de risques chute et de risques liés à l'amiante

et l'Ardèche n'est pas épargnée (cf les rapports de visites de l'ISST et les rapports annuels du médecin de prévention).

Comment allez-vous respecter les prescriptions de cette note d'orientations alors même que vous n'aurez pas les moyens budgétaires et humains pour les respecter?

Comment allez-vous traiter les risques organisationnels et psychosociaux mentionnés sur le document unique sans en avoir les moyens?

Et pourtant, la délégation du ministre vous impose d'assurer la sécurité et la santé des agents avec les moyens qui vous sont confiés et ceci même si vous n'en avez pas les moyens humains et budgétaires!!! Vous avez donc une obligation de résultat et votre responsabilité pénale peut-être engagée.

Et pourtant, derrière ces manques de moyens flagrants, ce sont des agents qui souffrent!!! Les différents rapports du médecin de prévention sont là pour le rappeler....

Nous vous répétons : « l'urgence est à l'action »...

Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT 07

Carole BACONNIER Sylviane LONGERAY
Jean Claude CATY Joël MOUNIER

ORDRE DU JOUR

1/ DUERP / PAP

Document Unique (DU)

Nous avons rappelé que le DU est un document qui doit recenser l'ensemble des risques des différentes unités de travail de chaque site (recensement « exhaustif »). Ce n'est pas encore le cas sur tous les sites. Des chefs de service ne jouent pas encore leur rôle.

Nous avons demandé que le groupe de travail DU se réunisse préalablement à l'envoi de la note pour la MAJ 2013 afin de déterminer une méthodologie.

Ainsi, chaque chef de service doit notamment analyser au préalable les rapports de visite de l'ISST, du CHSCT, les compte-rendus des exercices d'évacuation, les registres santé et sécurité au travail...

Nous avons voté favorablement car depuis 3 ans, il y a eu des améliorations mais c'est encore perfectible dès lors que tous les chefs de poste n'ont pas encore réalisé un recensement exhaustif et que des MAJ obligatoires n'ont pas été réalisées (ex: transfert de la trésorerie de Tournon au CFiP).

Plan Annuel de Prévention (PAP)

Ce PAP reprend des risques recensés dans le DU et pour lesquels, la DDFiP va essayer d'engager des actions pour les supprimer ou les réduire.

Il est établi par la DDFiP et c'est elle qui détermine les priorités d'actions et le CHSCT n'émet qu'un avis.

Nous nous sommes abstenus car le PAP ne nous avait pas été transmis au préalable, ne reprend pratiquement aucun risque organisationnel ou psychosocial et que la DDFiP et le CHSCT n'ont pas les moyens de leurs ambitions (baisse importante des budgets).

2/ Réponses aux rapports des visites de l'ISST

Aucune réponse n'a été encore apportée aux observations de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

La DDFiP s'est engagée à y apporter des réponses lors du CHSCT de juin.

3/ Note d'orientations nationales

Cette note liste les priorités qui doivent animées les directions.

- supprimer les défauts de conformité réglementaire relevés par les ISST (incendie, électrique, panique...)
- risques psychosociaux (RPS) et troubles musculo-squelettiques (TMS) : restreindre pour les RPS le recours à des actions individuelles de prévention au profit de démarches portant sur le collectif de travail => notamment sur l'organisation du travail;

TMS : les DDFiP doivent motiver les refus d'aménagements de postes proposées par les médecins de prévention

- **fiches de signalement** : il est important que toute agression ou menace physique ou verbale soit recensée par le biais de ces fiches.

Cette fiche est un document à remplir (par la victime ou un témoin ou un collègue de bureau) dès qu'un incident survient qu'il soit physique ou verbal. Cela peut être une altercation avec le public, la hiérarchie ou des collègues, une crise de larmes....

Elle doit être envoyée dans les meilleurs délais à l'assistant de prévention (Philippe Bastie) qui en assurera la transmission notamment aux différents acteurs de la santé dont le CHSCT.

Cette fiche nous permettra d'interroger les circonstances, d'analyser les causes et de prendre ensuite les mesures de prévention qui s'imposent. La fiche de signalement est un outil important pour recueillir des données sur les conditions de travail et notamment sur les violences au travail (internes ou externes), données à croiser avec d'autres indicateurs.

- Amiante : les DDFiP doivent s'assurer que les dossiers techniques amiantes soient à jour et que la signalétique soit bien mise en place.... ce qui n'est pas le cas partout en Ardèche (Privas)

4/ Compte rendu GT registres

Nous avons demandé que la DDFiP rappelle à tous les chefs de service que ces registres doivent être à l'accueil (facilement accessible aux agents et au public) et non dans leurs bureaux et qu'ils doivent les consulter régulièrement.

Comme pour les rapports de visites de l'ISST, les réponses aux demandes des agents sont plus qu'incomplètes ou absentes.

5/ Budget 2013 du CHSCT

On voit que les propos de notre liminaire sont malheureusement toujours d'actualité. D'un côté, des ministres et directeurs qui affirment que l'amélioration des conditions de travail doit être une priorité, de l'autre des faits qui démentent ces propos ... baisse massive des budgets des directions et des CHSCT.

Ainsi, la DDFiP de l'Ardèche voit encore sa dotation diminuée de plus de 10% (30% en 3 ans) et le CHSCT n'a vu à ce jour que 50% de son budget débloqué (29620 € sur 59240 €) et il y a peu d'espoir que la totalité des 50% manquante ne soit débloqué... Tout cela a fait que la totalité des formations ne sera pas réaliser et que toutes les priorités d'actions ne seront pas effectuées.

Rappel : **les actions courantes** de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, sécurité incendie, électrique, audits, ...) devraient être **financées par les directions**. Pour l'utilisation des crédits du CHSCT, il devrait y avoir le respect des critères d'urgence, d'exemplarité et de complémentarité.

Les équipements et habits des personnels devraient être financés sur le budget des directions et non du CHSCT.

Détail des actions qui seront financées en 2013 par le CHSCT :

Nature	Site	Action	Montant
Sensibilisation	Tous	SST initiation	1100 €
		SST recyclage	2380 €
		RLI	1180 €
		Santé du dos	2000 €
Structure Bâtiment	Tous	Étiquetage amiante	150 €
Sécurité incendie	Divers	Assistance évacuation	1200 €
	Privas Mines	Modification sens ouverture porte coupe feu	1907,62 €
Ambiance lumineuse	Aubenas Tournon	Pose de stores	Bureaux prioritaires à recenser et budget à évaluer

Travail sur écran	Divers	Porte documents	3410 €
	Divers	Bras support écran	A budgétiser
	Divers	Repose poignets tapis de souris	400 €
	Divers	Repose poignets clavier	300 €
Organisation	Brigades /ERD	Acquisition de sacs à dos	1750 €
	Divers	Acquisition de ceintures lombaires	500 €

6/ Divers

- **enregistrement Privas** : l'attention de la DDFiP a été attirée sur l'inquiétude des agents suite au nouveau déménagement qu'ils subissent et leurs conditions de relogement : 30 m2 pour 4 agents - accueil au RDC => va et vient incessant

DDFiP : elle s'est engagée à retourner voir les agents dès qu'ils seront installés et à revoir l'aménagement si la superficie du bureau s'avérait insuffisante.

Nous avons dénoncé une fois de plus la précipitation de cette réorganisation liée à l'expérimentation de la brigade patrimoniale mise en place dans l'urgence. Les agents subissent ces réorganisations sans véritable consultation au préalable.

Il n'y a pas eu de véritable réflexion suffisamment en amont et on ne connaît pas leur travail (masse de documents volumineuse, réception importante...).

L'installation à côté du SPF est une anticipation de la « fusion » de l'enregistrement et du SPF??? ... des expérimentations ayant lieu dans certains départements.

- **Privas Mines** : nous avons demandé l'installation d'un passage piéton (portillon) vers la barrière nouvellement installée.
- Les PV du CHSCT doivent être transmis aux représentants au CTL.
- Problème de température suite à une panne de chaudière : nous avons demandé que la DDFiP rappelle aux chefs de service les actions à mettre en œuvre lorsque ce problème est rencontré